



DOSSIER DE PRESSE

ENQUÊTE RENTRÉE SCOLAIRE EN SIXIÈME 2024-2025



CONTACT PRESSE :

Charly HÉE 06 62 44 11 05

Chantal THOMAS 06 70 30 12 07

SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?	3
• Une association familiale	
• Une association de consommateurs agréée	
MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE	5
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2024	7
• Coût des fournitures en 6ème	
• Évolution par rapport à la rentrée 2023	
• Analyse par catégorie de produits et par circuit de distribution	
• Qualité de l'accueil en magasin	
• Analyse globale des résultats	
CONSEILS POUR L'ACHAT DES FOURNITURES	13
Quelles fournitures scolaires choisir pour préserver la santé de son enfant ?	
Conseils pour limiter les frais de rentrée scolaire :	
• Recycler les fournitures de l'année passée	
• Choisir son cartable pour la rentrée	
• Recourir à l'achat par lots	
• Privilégier les achats groupés des fournitures	
• S'approvisionner en seconde main	
• Acheter des fournitures en ligne	
FRAIS ANNEXES	19
• Assurances scolaires	
• Inscription à des activités extra-scolaires	
• Achat des équipements	
LES DISPOSITIFS ET AIDES POSSIBLES	21
• Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)	
• Pass sport	
• Pass culture	
• Transports scolaires	
• Prime à l'internat des élèves boursiers	
• Fonds social pour les collégiens et lycéens	
• Bourse des collèves	
ANNEXE	24
• Liste des 47 articles comparés	



QUI SOMMES NOUS ?

UNE ASSOCIATION FAMILIALE

Familles de France participe à la défense des intérêts des familles au sein d'un réseau qui propose des actions à visée sociale, économique, de protection du consommateur et d'éducation ayant pour finalité l'accompagnement et la défense des familles.

Reconnue d'utilité publique, la Fédération nationale Familles de France est :

- Agréée association de jeunesse et d'éducation populaire
- Agréée organisation nationale de défense des consommateurs
- Agréée organisme de formation
- Agréée association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique
- Le mouvement est affilié l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)



**FIN 2023,
FAMILLES DE FRANCE
EST PRÉSENT DANS :**

40 fédérations départementales
172 associations
23 151 familles
64 départements
de Métropole et d'Outre-mer

UNE ASSOCIATION DE CONSOMMATEURS AGRÉÉE

En tant qu'association agréée de défense des consommateurs au niveau national, la Fédération nationale Familles de France participe à la défense des intérêts collectifs et individuels des consommateurs. Elle agit à travers **39 associations** de consommation réparties dans **36 départements**.

Le mouvement défend les intérêts individuels et collectifs des consommateurs à travers trois axes :

● **L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS :**

La Fédération nationale des Familles de France informe les consommateurs par de la documentation pédagogique (fiches pratiques, actualités) ou des actions spécifiques (campagnes d'information ou de prévention, formations) qu'elle diffuse au grand public et à son réseau associatif sous tous les formats. C'est particulièrement à travers son réseau de permanences de défense des consommateurs qu'elle répond quotidiennement aux demandes d'information des consommateurs.

Cette mission primordiale participe à l'accessibilité du droit et à la prévention des situations conflictuelles.

● **LA RÉOLUTION DES LITIGES :**

À travers son réseau d'associations locales de consommateurs, la Fédération nationale des Familles de France offre un mode de résolution amiable des litiges aux consommateurs par son habilitation à donner du conseil juridique et ses interventions auprès des professionnels.

Ces associations sont un recours de confiance au bénéfice du consommateur qui ne dispose pas de l'aide juridictionnelle ou de l'assistance d'un avocat, d'une protection juridique ou d'un médiateur de la consommation. Cette mission participe également au désengorgement des tribunaux.

En 2023, le réseau consommériste du mouvement comptabilisait près de **33 872 heures de permanence** et traité près de **12 218 dossiers**.

● **LA REPRÉSENTATION POLITIQUE ET TECHNIQUE :**

En qualité d'association de consommateur agréée, la Fédération nationale Familles de France porte la voix et l'intérêt des consommateurs auprès des différents acteurs du consumérisme publics comme privés. Au sein de ces différentes instances, l'association participe, dans une démarche de concertation, à l'élaboration du droit de la consommation et à la surveillance des pratiques commerciales.

La Fédération nationale Familles de France participe activement aux travaux du Conseil national de la consommation.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Pour la 40^{ème} année consécutive, la Fédération nationale Familles de France a mené son enquête sur le coût de la rentrée scolaire pour un enfant entrant en 6^{ème}.

Objectifs de l'enquête :

- Suivre l'évolution du coût de la rentrée scolaire au fil des années à travers les différents circuits de distribution, qu'ils soient physiques (hypermarchés, supermarchés, magasins spécialisés) ou numériques (magasins en ligne)
- Conseiller les familles dans l'achat des fournitures scolaires
- Veiller à ce que les articles offrent un bon rapport qualité-prix

La méthode de réalisation de l'enquête reste inchangée depuis ses débuts. À partir de la deuxième quinzaine de juillet, des adhérents bénévoles de notre réseau associatif relèvent les prix des articles de rentrée scolaire dans leur ville respective et dans chaque circuit de distribution, en se basant sur une liste type préétablie (voir annexe).

Cette année, cette liste comprend **47 références** scolaires réparties comme suit :

- 11 fournitures papetières
- 33 fournitures non papetières
- 3 articles de sports

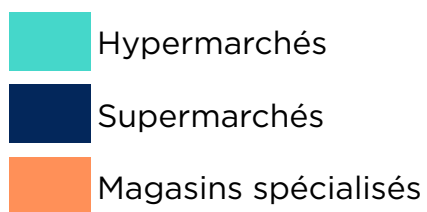
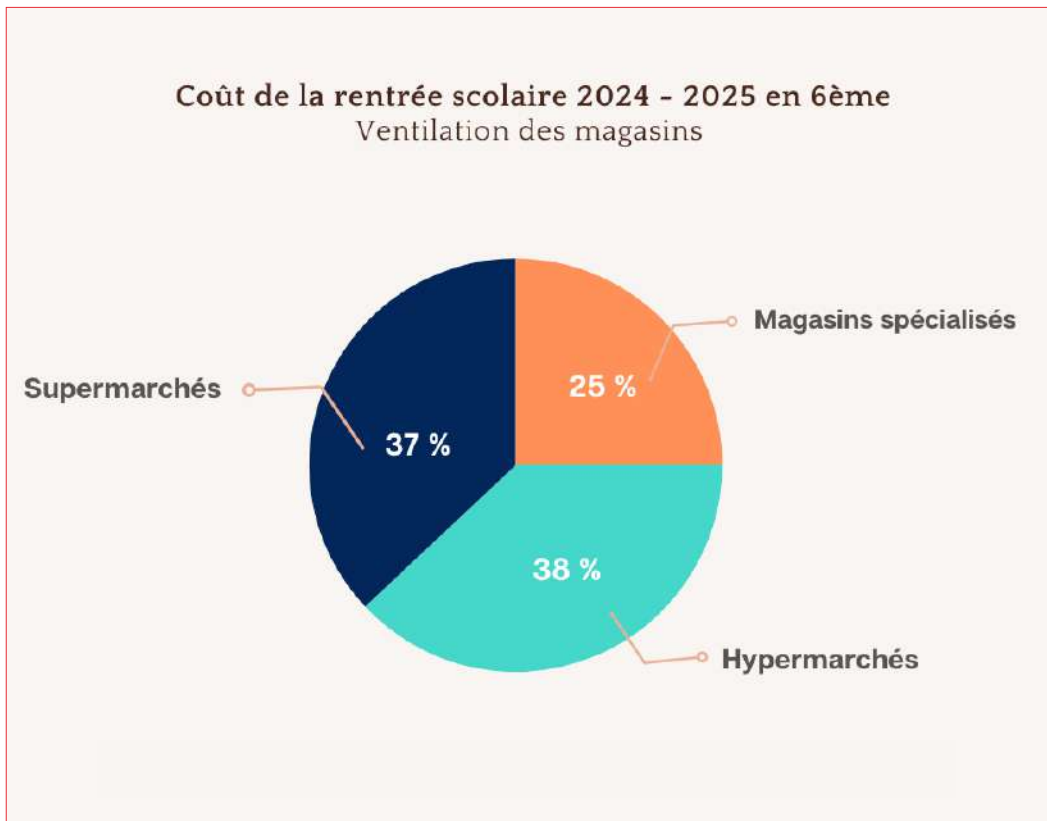
Les enquêteurs doivent respecter scrupuleusement la désignation des articles et noter le prix de la référence offrant le meilleur rapport qualité-prix pour une utilisation d'au moins un an.

Le prix moyen des articles est ensuite calculé pour chaque catégorie de magasin.

Le coût de la rentrée ainsi déterminé tient compte des variations des prix à la consommation, mais également, dans la limite de la liste des **47 articles**, de l'évolution de l'offre en rayon et de la perception relative du bon rapport qualité-prix.

Nos enquêtes couvrent des départements géographiquement repartis équitablement et incluent trois types de magasins :

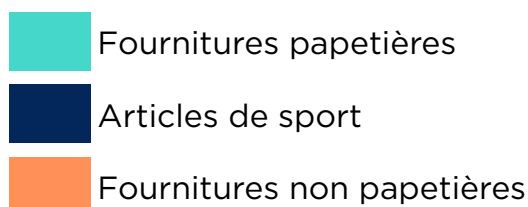
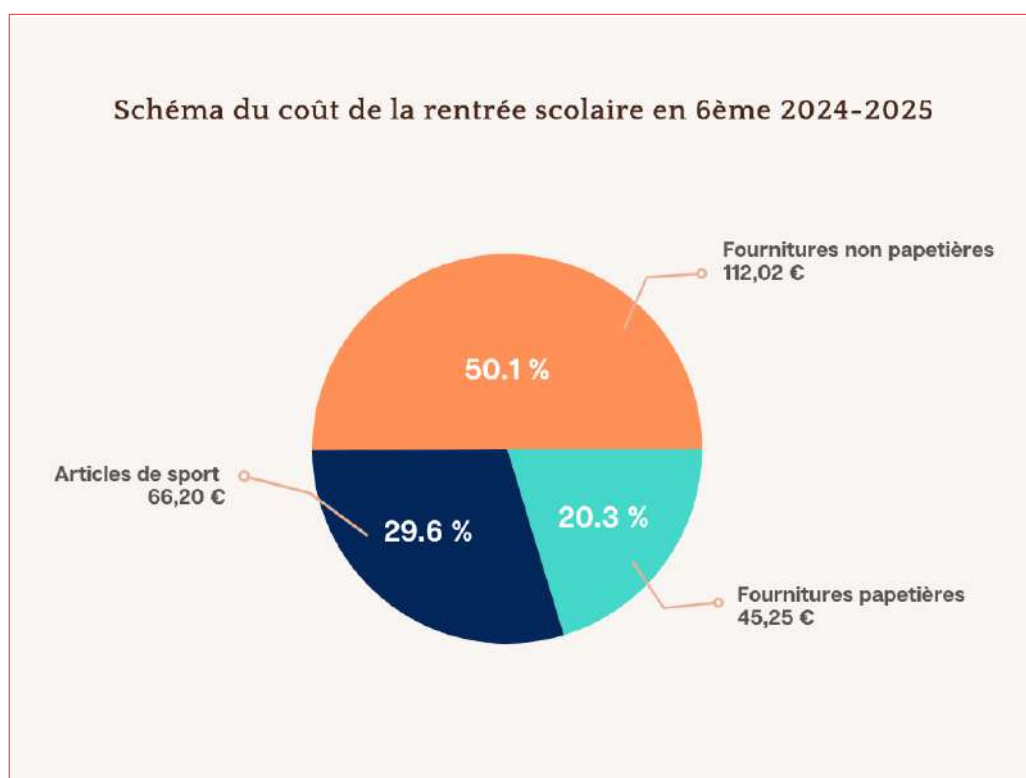
- Hypermarchés
- Supermarchés
- Magasins spécialisés



RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2024

LE COÛT DES FOURNITURES EN 6^{ÈME}

En 2024, le coût moyen de la rentrée scolaire s'élève à **223,46€**, soit une diminution de 1.27 % par rapport à la rentrée 2023 dont le coût moyen atteignait **226,33€**. Il diminue ainsi de **2,87 €** par rapport à l'année passée.



ÉVOLUTION PAR RAPPORT À LA RENTRÉE 2023

Pour rappel, en 2023, la rentrée scolaire d'un élève rentrant en classe de 6^{ème} coûtait en moyenne **226,33 €** contre **208,12 €** en 2022 et **199,64 €** en 2021.

COÛT EN € DE LA RENTRÉE SCOLAIRE EN 6^{ÈME} 2024-2025

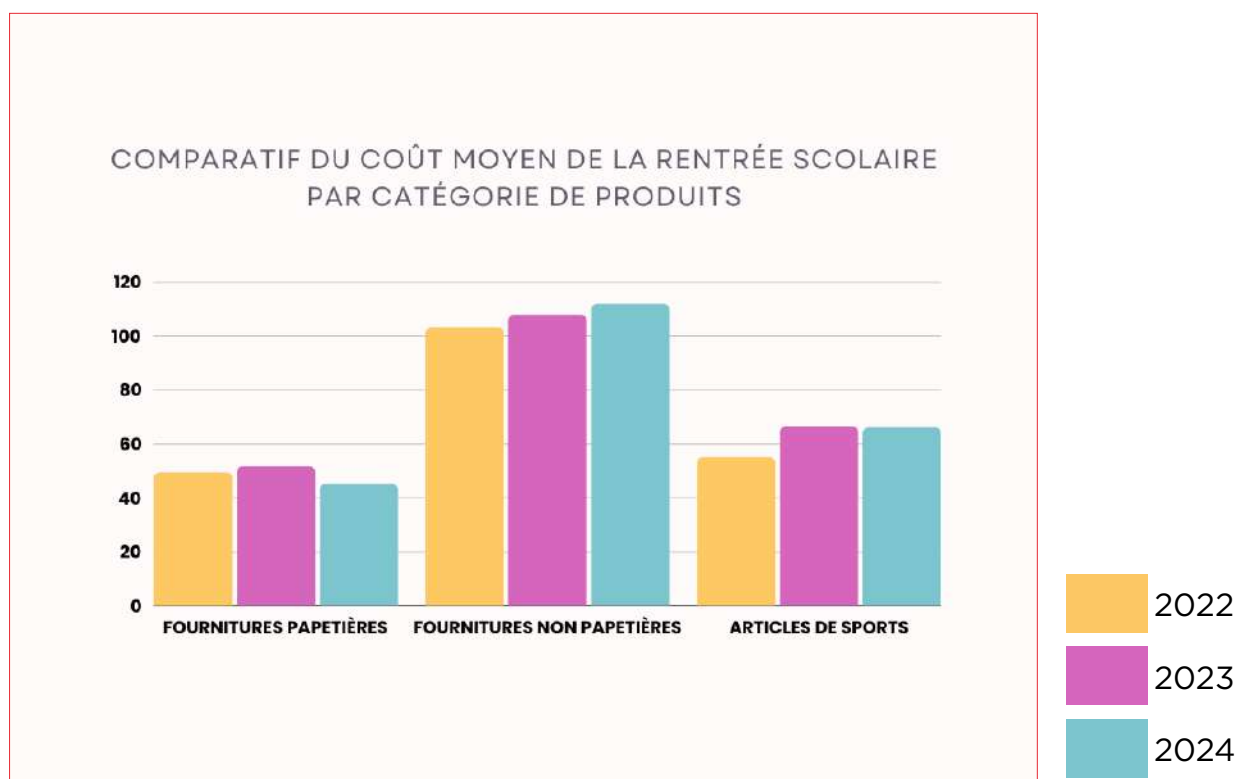
<i>Vert : diminution</i> <i>Rouge : augmentation</i>	Fournitures papetières	Fournitures non papetières	Articles de sports
Coût moyen	45,25	112,02	66,2
Hypermarchés	43,89	108,38	57,10
Supermarchés	42,12	102,49	71,88
Magasins spécialisés	51,74	131,26	72,14

ÉVOLUTION EN % PAR RAPPORT À LA RENTRÉE 2023

<i>Vert : diminution</i> <i>Rouge : augmentation</i>	Fournitures papetières	Fournitures non papetières	Articles de sports
Coût moyen	-12.63	+3.77	-0.6
Hypermarchés	-6.04	+8.15	-0.82
Supermarchés	-17.25	+3.77	+1.57
Magasins spécialisés	-10.3	+5.85	-0.14

ANALYSE PAR CATÉGORIE DE PRODUITS ET PAR CIRCUIT DE DISTRIBUTION

ANALYSE PAR CATÉGORIE DE PRODUITS



En 2024, le poste « papeterie » diminue de 12.63 % pour atteindre un montant de **45,25 €**. Toutefois, le prix moyen des fournitures papetières diffère selon le type de magasin.

Si les hypermarchés et les supermarchés proposent ces fournitures à des coûts moyens respectifs de **43,89 €** et **42,12 €** en supermarchés, elles sont plus chères en magasins spécialisés dont le coût est d'environ **51,74 €**.

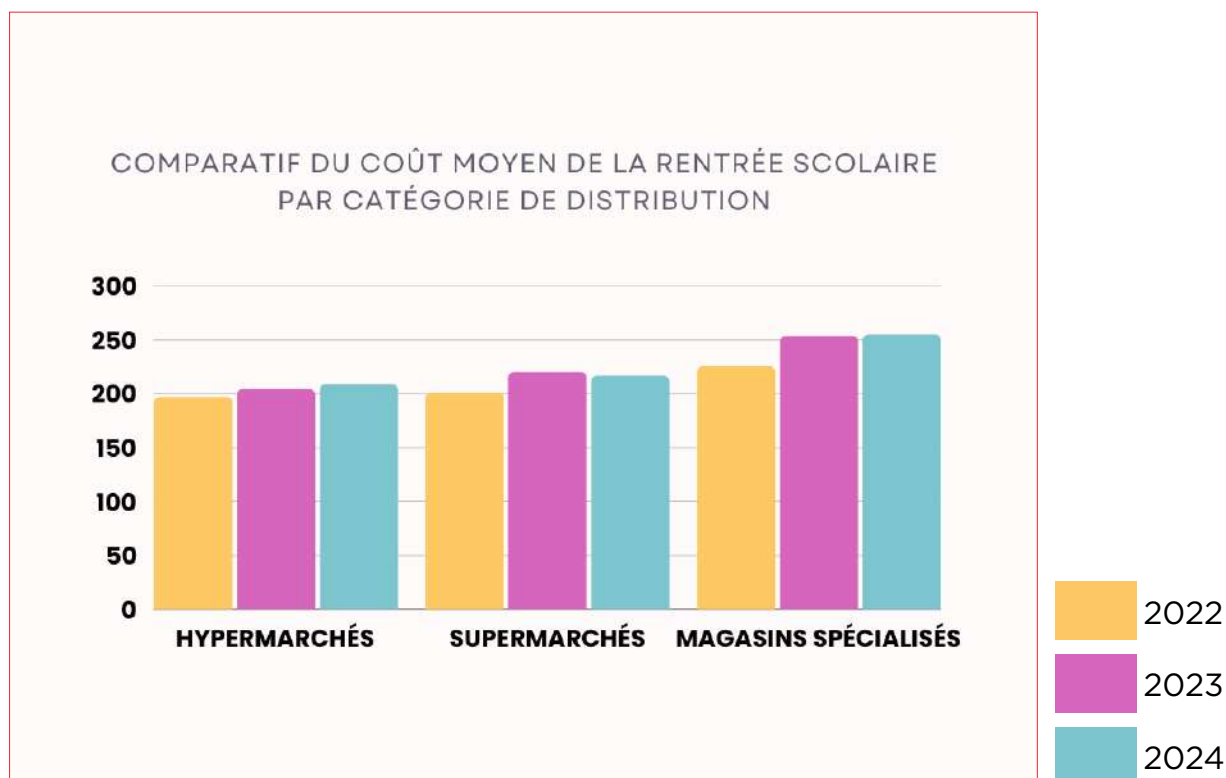
Concernant les fournitures non-papetières, le prix s'élève en moyenne à **112,02 €**, enregistrant ainsi une hausse de 3.77 % de plus que l'année dernière.

Les prix diffèrent selon le type de magasin : **108,38 €** en hypermarchés, **102,49 €** en supermarchés et **131,26 €** en magasins spécialisés.

Le poste « articles de sport » s'élève à **66,20 €**, ce qui reste relativement stable puisque le coût moyen a légèrement baissé de 0.6 % par rapport à la rentrée 2023.

Alors que les prix proposés en hypermarchés sont relativement bas puisqu'ils s'élèvent à **57,10 €**, ceux présentés en supermarchés et magasins spécialisés atteignent respectivement **71,88 €** et **72,14 €**.

ANALYSE PAR CIRCUIT DE DISTRIBUTION



Dans **les hypermarchés**, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant 6^{ème} en 2024 est de **209,37 €**, soit une augmentation de 2.38 % par rapport à la dernière rentrée.

Si le prix moyen des postes « papeterie » et « articles de sport » en hypermarchés ont tous deux diminué respectivement de 6.04 % et de 0.82 %, celui du poste « fournitures » a considérablement augmenté de 8.15 %.

Dans **les supermarchés**, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6^{ème} est de **216,82 €**, soit une diminution de 1.64 % par rapport à la rentrée 2023. Le coût du poste « papeterie » en supermarchés a prodigieusement diminué de 17.25 % pour se situer à **42,12 €**.

En revanche, le poste des « fournitures non-papetières » a augmenté de 3.77 % en 2024.

Le prix du poste « articles de sport » suit la même tendance, enregistrant une augmentation de 1.57 %.

Dans **les magasins spécialisés**, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6^{ème} est de **255,15 €**, soit une petite augmentation de 0.47 % par rapport à 2023.

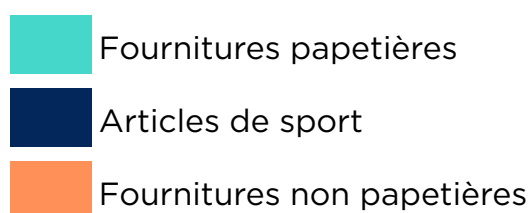
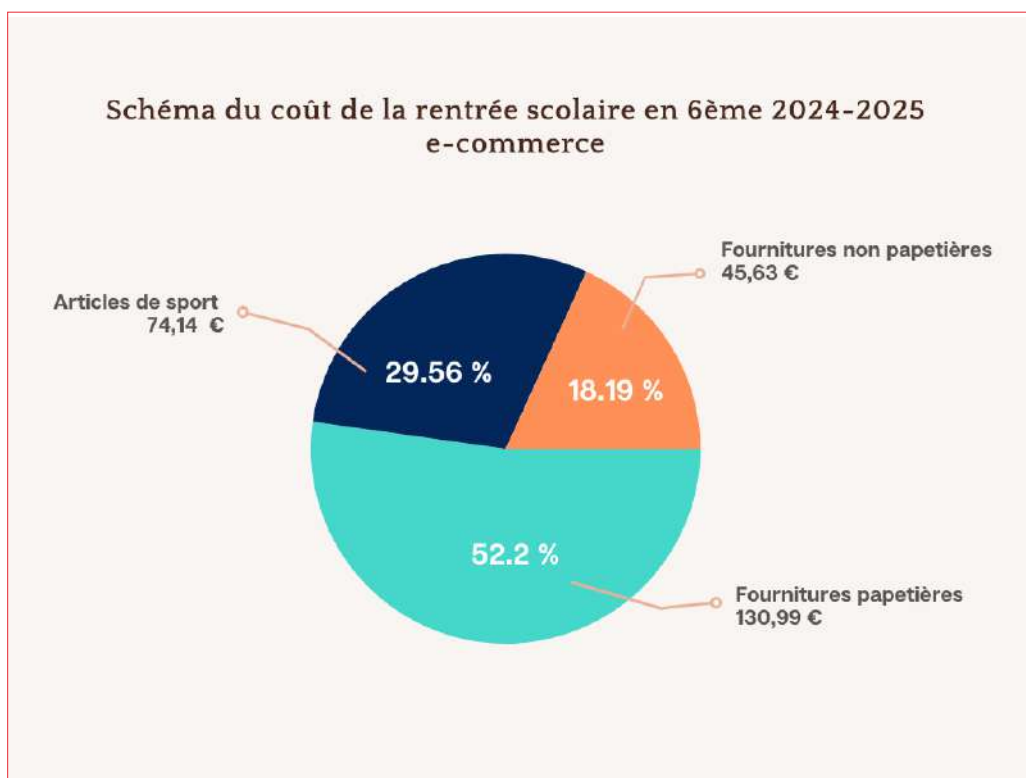
Le prix moyen du poste « papeterie » connaît une forte baisse de 10.3 % alors que celui des « fournitures » augmente de 5.85 %.

Concernant le poste « articles de sport », son prix moyen diminue légèrement de 0.94 % par rapport à l'année précédente.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2024 E-COMMERCE

Pour la sixième année, la Fédération nationale Familles de France a mené son enquête auprès des enseignes de e-commerce. Afin de ne pas atteindre la cohérence de l'enquête auprès des enseignes physiques, le résultat de l'enquête sur Internet est dissocié des résultats obtenus en distribution physique.

Ainsi, le coût de la rentrée scolaire 2024, exclusivement sur internet, s'élève à **250,76 €** soit une belle augmentation de 21.84 % entre 2022 et 2024.



QUALITÉ DE L'ACCUEIL EN MAGASIN

En complément du coût de la rentrée scolaire, une enquête sur la qualité de l'accueil en magasin et le respect d'un affichage correct des prix est menée. L'enquête a été réalisée auprès des mêmes magasins visités pour les relevés de prix.

Disponibilité du personnel

57.6 % des enquêteurs ont estimé que le personnel était disponible pour les conseiller, contre 50 % en 2023, 59 % en 2022 et 52 % en 2021.

Précision de l'affichage

82.4 % des enquêteurs ont trouvé que l'affichage du prix était satisfaisant contre 91.5 % en 2023 et 87 % en 2022.

Lisibilité de l'affichage

82.4 % des enquêteurs interrogés trouvent l'affichage des prix correctement lisible, contre 72.5 % en 2023 et 87 % en 2022.

Signalétique supplémentaire

Les enquêteurs de la Fédération sont 50.4 % à nous indiquer que des magasins mettent en place une signalétique spécifique pour la rentrée scolaire dans leurs rayons contre 50.5 % en 2023 et 52 % en 2022.

ANALYSE GLOBALE DES RESULTATS

L'enquête sur le coût de la rentrée scolaire 2024 menée par la Fédération nationale Familles de France fait apparaître **une légère baisse de 1.27 %**. Un tel résultat était attendu compte tenu du ralentissement de l'inflation depuis le début de l'année passant de 4.9 % en 2023 à 2.2 % au mois de juin dernier.

Bien que minime, nul doute que cette baisse sera positivement accueillie par les familles dont les finances ont souffert suite aux deux dernières années qui ont été rythmées par une inflation grandissante.

Plus particulièrement, le budget moyen des fournitures papetières a considérablement baissé (12.63 %), dans tout circuit de distribution. Cette diminution des prix des fournitures papetières d'autant plus importante dans les supermarchés, s'élevant à 17.25 %.

Quant aux articles de sport, leurs prix sont restés relativement stables, contrairement aux fournitures non-papetières dont les coûts ont légèrement augmenté.

Si le coût moyen de la rentrée scolaire pour un élève de 6^{ème} baisse par rapport à l'année 2023, celui-ci reste toutefois bien plus élevé qu'avant la crise sanitaire.

Familles de France ne peut ainsi que souhaiter que cette tendance se poursuive les prochaines années.

CONSEILS POUR L'ACHAT DES FOURNITURES

QUELLES FOURNITURES SCOLAIRES CHOISIR POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DE SON ENFANT ?

Tubes de colle, surligneurs, correcteurs, stylos... tout au long de l'année, les enfants sont en contact permanent avec leurs fournitures scolaires.

Composées de substances chimiques nocives, ces fournitures peuvent représenter un véritable risque pour la santé des élèves. Même sans s'en rendre compte, les enfants touchent, ingèrent et inhalent ces produits.

Familles de France propose **cinq conseils** pour choisir des fournitures scolaires de qualité qui préservent la santé des enfants à l'aide du [guide publié par l'Agence de la Transition écologique \(ADEME\)](#) :

1. Éviter au maximum les produits parfumés

De nombreuses fournitures scolaires sont aujourd'hui parfumées pour attirer les consommateurs. Ces produits peuvent inciter les enfants à les renifler et les mâchouiller, augmentant ainsi leur exposition à des substances nocives.

Familles de France recommande l'utilisation de stylos, rollers, tubes de colle, gommes, feutres et pâtes à modeler sans parfum afin de réduire les risques pour la santé des enfants.

2. Privilégier les colles et correcteurs solides plutôt que liquides

Les versions liquides de colles et correcteurs contiennent généralement des solvants toxiques, présentant des risques pour la santé et l'environnement.

Familles de France conseille d'opter pour des alternatives solides, telles que le correcteur en ruban, pour une utilisation plus sûre et respectueuse de l'environnement.

3. Lire les étiquettes et respecter les recommandations d'usage

Les étiquettes des produits comportent des pictogrammes de danger signalant les risques liés à leur utilisation, tels que l'inflammabilité, l'irritation oculaire et la sensibilisation respiratoire.

Familles de France préconise aux parents de prêter attention à ces pictogrammes et de partager ces informations avec leurs enfants afin d'assurer une utilisation sécuritaire des produits.

4. Se référer aux labels environnementaux reconnus

Les labels environnementaux certifient que les produits contiennent peu ou pas de substances nocives pour la santé et l'environnement. Les labels tels que NF Environnement, Ecolabel européen, Ecolabel nordique ou Ange bleu garantissent cette qualité. De plus, le marquage « CE » indique la conformité aux exigences réglementaires, notamment l'interdiction de substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Familles de France invite à privilégier les cahiers et feuilles de papier portant ces labels pour minimiser les risques pour la santé et l'environnement.

5. Apprendre les bons gestes aux enfants

Certains comportements, comme mâchouiller les crayons, respirer les stylos odorants, ou ne pas se laver les mains après utilisation, peuvent accroître l'exposition des enfants aux substances chimiques présentes dans les fournitures scolaires.

Familles de France incite les parents à éduquer les enfants à de bonnes pratiques dès leur plus jeune âge pour éviter ces comportements.

FOURNITURES SCOLAIRES : COMMENT ÉQUIPER SES ENFANTS SANS RISQUE ?

CERTAINS COMPOSANTS SONT NOCIFS POUR LA SANTÉ

Des phtalates, perturbateurs endocriniens

dans les vernis des crayons, certaines gommes...

Des solvants toxiques pour le système nerveux

dans la colle, les marqueurs, les correcteurs :

- ▶ cétones
- ▶ hydrocarbures

Les enfants sont exposés par ingestion

par voie oculaire

par inhalation

par contact cutané

Des conservateurs très allergisants

dans les colles, peintures, feutres, encres :

- ▶ isothiazolinones : chlorométhylisothiazolinone (CMIT), méthylisothiazolinone (MIT)
- ▶ bronopol, formaldéhyde

Attention au « slime » fabriqué maison

Cette pâte composée de produits détournés de leur usage habituel (colle, lessive, mousse à raser, collyre...) surexpose la peau des enfants à des substances allergisantes ou toxiques.

LES PRODUITS À PRIVILÉGIER

Colle à base d'amidon et en bâton plutôt que liquide

Feutre, stylo, roller non parfumés

Gomme sans phtalate, ni latex, ni parfum

Crayon en bois naturel et non vernis

Marqueur effaçable plutôt que permanent

Peinture aquarelle plutôt qu'acrylique

Correcteur en ruban plutôt que liquide

Cahier, feuilles de papier avec l'Écolabel européen ou le label Ange Bleu

Pâte à modeler non parfumée



Les bons repères

• les labels environnementaux



signalent les produits moins impactants pour l'environnement et la santé.

agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux

• les indications et recommandations sur les étiquettes

• **le marquage CE** pour les fournitures considérées par les fabricants comme des jouets, soumis à une réglementation stricte. Il signifie que le produit est conforme aux normes européennes.

CONJUGUER SANTÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1 Ne pas jeter ce qui peut encore être utilisé : pages vierges des cahiers, feutres rescapés, trousse de l'année passée...

2 Acheter les produits les plus simples et les moins odorants, éviter les marqueurs très émissifs, gommes et feutres parfumés...

3 Opter pour des fournitures solides et sans plastique : pochettes cartonnées, gommes sans coque en plastique, règles en métal...

4 Apprendre aux enfants à bien utiliser le matériel : reboucher les feutres, fermer les pots, ne pas mettre à la bouche, se laver les mains après utilisation...

POUR ALLER PLUS LOIN

Plus d'informations et de conseils avec le tuto de l'ADEME « Prêts pour l'école » et dans la fiche « Choisir des fournitures scolaires sans risque pour la santé »

Pour informer vos enfants sur la protection de l'environnement, découvrez le site www.mtaterre.fr



CONSEILS POUR LIMITER LES FRAIS DE RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée scolaire est souvent synonyme de dépenses importantes pour les familles. Cependant, il est possible de réduire ces coûts tout en adoptant des pratiques responsables et durables. Pour alléger le budget de rentrée scolaire, privilégier les fournitures écologiques, ne reprendre que le nécessaire, encourager l'utilisation de la seconde main et s'assurer de la durabilité des produits peuvent être des solutions efficaces.

RECYCLER LES FOURNITURES DE L'ANNÉE PASSÉE

À la fin de l'année scolaire, il est important de trier les fournitures : une règle, un compas ou encore un classeur, peuvent être réutilisés. En outre, un stock inutilisé de feuilles simples ou doubles constitue une réserve pour l'année suivante.

Recommandations

- Réutiliser les fournitures de l'année précédente permet de réaliser des économies et de contribuer à la protection de l'environnement en réduisant la consommation et la production de déchets.
- Conserver correctement les fournitures non utilisées afin de prolonger leur durée de vie et maximiser leur utilité pour les rentrées suivantes.

CHOISIR SON CARTABLE POUR LA RENTRÉE

Choisir le bon cartable pour la rentrée scolaire de votre enfant est essentiel en raison de la multitude d'options disponibles en magasin.

Recommandations

- Adapter la forme et le poids à la morphologie : adapter le cartable à la morphologie de l'enfant, avec une largeur ne dépassant pas celle de ses épaules et un poids maximal de 10 % de celui de l'élève une fois rempli.
- Privilégier des bretelles confortables : prendre des bretelles courtes, larges, rembourrées et réglables pour un confort optimal et une bonne répartition du poids.
- Choisir un cartable robuste : sélectionner un cartable avec des coutures et fermetures éclair solides, un fond rigide et des renforts pour une durabilité accrue.
- Opter pour un double-compartment pour organiser les cahiers et fournitures de manière pratique.
- Assurer la sécurité avec des bandes réfléchissantes : choisir un modèle approprié pour un parcours à l'école à pied ou à vélo.

RECOURIR À L'ACHAT PAR LOTS

En achetant par lots, non seulement le coût unitaire de chaque article est réduit, mais il rend possible également une utilisation différée des fournitures d'une année sur l'autre en cas de surplus.

Recommandations

- Calculer le prix de revient à l'unité afin de vérifier l'économie réalisée.
- Éviter les achats en quantité excessive pour éviter le gaspillage.
- Conserver les articles non utilisés dans un endroit sec et propre prolongeant ainsi leur durée de vie.
- Évaluer la qualité et la durabilité du produit pour anticiper son utilisation effective.

PRIVILÉGIER LES ACHATS GROUPÉS

L'achat groupé, souvent proposé par des associations de parents d'élèves en collaboration avec les établissements scolaires, permet de réaliser des économies importantes.

Recommandation

- Utiliser l'achat groupé pour se ravitailler en stock au cours de l'année contribue à une gestion efficace des ressources.

S'APPROVISIONNER EN SECONDE MAIN

De nombreuses organisations proposent une large gamme de fournitures scolaires d'occasion, telles que des cahiers, des livres, des sacs à dos, et bien d'autres articles. Cela permet de réduire le gaspillage et de promouvoir une consommation responsable.

Recommandations

- Acheter de la seconde main pour économiser et augmenter la durabilité des articles.
- Soutenir une cause solidaire par l'achat auprès d'organisations dont le but est d'aider des publics en difficulté.

ACHETER DES FOURNITURES EN LIGNE

De nombreux enseignes de distribution offrent en plus de leurs magasins physiques, un service de drive.

Ce service permet aux consommateurs de sélectionner leurs produits en ligne et de venir les récupérer directement en magasin.

Ce mode d'achat présente de nombreux avantages : praticité (les produits sont préparés à l'avance), gain de temps (pas de passage en caisse), et remises promotionnelles.

Les plateformes numériques d'achat de fournitures scolaires se généralisent. Elles offrent l'avantage d'être accessibles à toute heure et d'effectuer une livraison à domicile.

Recommandations

- Consulter les conditions générales de vente pour comprendre les politiques de retour, d'échange et de remboursement.
- Vérifier les mentions légales du site internet garantissant ainsi sa légitimité et sa fiabilité.
- S'assurer de la fiabilité du site en recherchant des avis et des évaluations pour s'assurer de sa fiabilité et de la qualité de son service client.
- Être attentif aux délais et frais de livraison pour s'assurer que les fournitures arriveront à temps. Prenez également en compte les frais de livraison dans votre budget.
- Comparer les prix affichés en ligne en incluant les frais de port avec ceux des magasins physiques pour garantir que vous obtenez le meilleur tarif possible.
- Vérifier la quantité vendue et les caractéristiques des articles afin qu'elles correspondent bien aux besoins et aux attentes pour éviter toute déception à la réception.

En suivant ces recommandations, les parents peuvent non seulement réaliser des économies significatives et éviter le gaspillage, mais aussi contribuer à la protection de l'environnement et soutenir des initiatives solidaires, tout en fournissant à leurs enfants les outils nécessaires.

FRAIS ANNEXES

ASSURANCES SCOLAIRES

L'assurance scolaire, une question récurrente à chaque rentrée ...

- Que garantit-elle ?
- Est-elle obligatoire ?
- Comment la choisir ?

Garanties

Gage important de protection de votre enfant, l'assurance scolaire le couvre contre :

- Les dommages qu'il pourrait subir.
- Les dommages qu'il pourrait causer à des tiers à l'école, au collège ou au lycée.

L'élève peut, au choix, être assuré uniquement pendant les activités scolaires et le trajet entre son établissement et son domicile, ou 24h sur 24, en tous lieux et sur toute l'année. Il est également possible de souscrire à des garanties complémentaires : vols, rackets, service d'assistance au profit d'un enfant malade pour lui permettre de poursuivre sa scolarité à domicile.

Obligations

En principe, la souscription à une telle assurance est facultative pour les activités scolaires obligatoires, bien qu'elle soit tout de même plus prudente. Elle peut devenir obligatoire dans deux situations :

- Pour les activités scolaires facultatives, comme les sorties scolaires ou la cantine, elle est obligatoire dans les établissements publics.
- En revanche, les organisateurs des activités périscolaires (garderie, activités sportives...) peuvent exiger que les enfants soient assurés.

Recommandation

- Vérifier que l'enfant ne soit pas déjà couvert par un contrat d'assurance. Si tel n'est pas le cas, il y a la possibilité de souscrire une assurance auprès de l'assureur habituel ou d'adhérer à un contrat proposé par une association de parents d'élèves.

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

En plus des dépenses liées aux fournitures et vêtements scolaires, il ne faut pas oublier les frais d'inscription à diverses activités extrascolaires, qui représentent un coût supplémentaire pour les familles.

Que ce soit pour le football, les arts martiaux, le tennis, la natation, l'équitation, la musique, les arts ou le dessin, ces activités peuvent significativement augmenter le budget de la rentrée scolaire.

Les coûts incluent souvent l'adhésion à des clubs et les leçons hebdomadaires. Ces dépenses additionnelles, bien que bénéfiques pour le développement et l'épanouissement des enfants, peuvent constituer une charge financière importante.

Il est donc essentiel de prendre en compte ces frais lors de la planification budgétaire de la rentrée, afin d'éviter les surprises financières.

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

En outre, il ne faut pas sous-estimer les coûts liés à l'achat des équipements nécessaires pour ces activités extrascolaires.

Qu'il s'agisse de tenues de sport, d'instruments de musique, de matériel d'art ou d'équipement spécialisé pour des activités comme l'équitation ou la natation, ces achats peuvent rapidement se cumuler.

Ces équipements sont souvent indispensables pour la pratique optimale de l'activité choisie et représentent une part non négligeable du budget familial.

Il est donc crucial d'inclure ces dépenses dans la planification financière de la rentrée scolaire.

LES DISPOSITIFS ET AIDES POSSIBLES

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS)

L'ARS est une prestation sociale versée annuellement peu avant la rentrée scolaire par les caisses d'allocations familiales et les caisses de mutualité sociale agricole aux familles ayant à charge au moins un enfant âgé de 6 à 18 ans et scolarisé.

Le montant de l'ARS est déterminé par l'âge des enfants et versé sous conditions de ressources.

MONTANTS DE L'ALLOCATION 2024	
Âge de l'enfant	Montant de l'ARS
De 6 à 10 ans	416,40 €
De 11 ans à 14 ans	439,38 €
De 15 à 18 ans	545,60 €

PLAFONDS D'ATTRIBUTION 2024	
Nombre d'enfant(s) à charge	Plafond de revenu à ne pas dépasser*
1 enfant	27 141 €
2 enfants	33 404 €
3 enfants	39 667 €
4 enfants	45 930 €

* revenu imposable de l'année 2022 (N-2)

PASS SPORT

Pour pouvoir bénéficier de l'aide financière de 50 € (sous condition de revenu) appelée « pass sport » proposée par l'État pour une pratique sportive dans une association ou dans une salle de sport, les jeunes bénéficiaires de 6 à 28 ans (30 ans si en situation d'handicap) doivent être :

- nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire,
- nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé,
- nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés,
- étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficiaire au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 - 2025.

L'obtention du pass sport est automatique grâce à l'identification du niveau de revenu du foyer : un e-mail entre le 30 mai et le 2 juin, ou fin août est envoyé à cet effet. Une fois reçu, il suffit de le présenter, au moment de l'inscription, au club de sport, association sportive ou salle de sport qui déduira alors directement les 50 € du prix de la licence ou de l'abonnement.

A ce jour, plus de 85 000 clubs, associations ou salles de sport, répartis sur tout le territoire français, acceptent cette aide !

PASS CULTURE

Le Pass culture est un dispositif (sans distinction de ressources) destiné aux jeunes de 11 à 18 ans, offrant un plus grand accès à la culture. Il a pour objectif d'encourager la rencontre entre les jeunes et les partenaires culturels.

L'offre individuelle (à partir de 15 ans jusqu'à 18 ans) est accessible via [l'application](#) qui permet aux jeunes de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (20 € à 15 ans, 30 € à 16 et 17 ans). Les jeunes de 18 ans bénéficient quant à eux d'un montant de 300 € pendant 24 mois.

L'offre collective fait l'objet d'une réservation par leur enseignant sur une plateforme dédiée (montants de 25 € pour les élèves de la classe de la 6^{ème} à la 3^{ème}, de 30 € pour les élèves de seconde et de CAP, et de 20 € pour les élèves de 1^{ère} et de terminale).

TRANSPORTS SCOLAIRES

Bus, tramway, métro, car scolaire...Les transports scolaires permettent aux élèves de faire le trajet entre leur domicile et leur établissement.

En principe, les transports scolaires sont pris en charge par les régions, ou, à défaut, par le réseau de transport de l'agglomération ou métropole du lieu de résidence de l'enfant.

Si le coût du transport est en principe à la charge des parents, certaines collectivités territoriales proposent des aides au profit de certains élèves, notamment pour les boursiers. Pour connaître les conditions d'éligibilité et les démarches à suivre pour en bénéficier : se renseigner auprès de la mairie ou consulter le site Internet des réseaux de transport de votre agglomération.

PRIME À L'INTERNAT DES ÉLÈVES BOURSIERS

La prime à l'internat vise à soutenir financièrement **les élèves boursiers qui sont inscrits en internat.**

Cette aide est destinée **aux élèves du second degré**, qu'ils soient au collège ou au lycée, et qui bénéficient d'une bourse nationale de lycée.

Pour connaître les conditions d'éligibilité, les montants alloués et les démarches à suivre pour bénéficier de cette prime : se rapprocher de l'établissement scolaire ou consulter le site du ministère de l'Éducation nationale.

FONDS SOCIAL POUR LES COLLÉGIENS ET LYCÉENS

Le fonds social pour les collégiens et lycéens est une aide financière exceptionnelle destinée à soutenir les familles en difficulté pour faire face aux dépenses de la vie scolaire.

Ce fonds permet de couvrir une partie des **frais liés à la scolarité**, comme **l'achat de fournitures scolaires, les sorties pédagogiques, ou encore les frais de transport**. Il s'adresse aux élèves du collège et du lycée. Son attribution est soumise à une évaluation des besoins par l'établissement scolaire.

Pour plus de détails sur les critères d'attribution et les démarches à suivre, se renseigner auprès du secrétariat de l'établissement scolaire ou consulter le site du ministère de l'Éducation nationale.

BOURSE DES COLLÈGES

La bourse des collèges est une aide financière accordée aux familles aux revenus modestes pour les aider à faire face aux dépenses scolaires.

Cette bourse est attribuée sous condition de ressources et vise à soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés dans un collège public ou privé sous contrat. Les montants de la bourse varient en fonction des revenus et de la composition de la famille.

Pour connaître les conditions d'éligibilité, les montants des bourses et les nouveautés pour l'année 2024, consulter le site du ministère de l'Éducation nationale ou via [le portail de services de l'Éducation nationale](#).

ANNEXE



LISTE DES 47 ARTICLES DE L'ENQUÊTE

LES FOURNITURES PAPETIÈRES

- Cahier de brouillon de 96 pages (17x22cm) 80 g ou inférieur
- 1 agenda scolaire à une page par jour
- 1 cahier de 96 pages - Format A4 (21x29,7 cm) 90 g sans spirale
- 1 cahier de 96 pages (17x22 cm) - 90 g sans spirale
- 1 cahier de 96 pages (24x 32 cm) 90 g sans spirale
- 1 cahier de musique (17x22 cm) 48 pages
- Feuillet mobiles perforés : 400 pages - Format A4 (21x29, 7 cm) - 70 g minimum
- Copies doubles perforées : 400 pages - Format A4 (21x29, 7 cm) - 70 g minimum
- Pochette de 12 feuilles de dessin - 180 g
- Pochette de 12 feuilles de papier calque - 70 g
- 1 ramette de papier blanc 500 feuilles A4 - 80g

ARTICLES DE SPORT

- Jogging complet : pantalon + veste (pour un enfant de 12 ans ou 138 cm)
- Chaussures de sport - 1 paire (du 36 au 40)
- Chaussettes - du 36 au 40

LES FOURNITURES NON PAPETIÈRES

- Classeur rigide - (21 x 29,7 cm)
- Classeur souple - (21 x 29,7 cm)
- 1 lot de 5, 6 ou 7 intercalaires - (21x29, 7 cm)
- 1 lot Pochettes plastiques perforées (21 x 29,7 cm)
- Protège-cahier transparent - (21 x 29,7 cm)
- Protège-cahier transparent - (17 x 22 cm)
- Protège-cahier transparent - (24x32 cm)
- Protège document - 40 vues - format A4
- Rouleau de plastique pour couvrir les livres
- Roller de correction-bande sèche
- Étiquettes autocollantes blanches
- Stylo plume
- Boîte de 6 petites cartouches bleues ou noires
- Crayons à papier - hb ou 2b - lot de 2
- Pochette de 12 crayons de couleurs
- Pochette 12 feutres- lavable- sans solvant
- Stylos à bille (x4) (assortiment de couleurs)
- Stylo effaceur - réécrivain
- Gomme blanche
- Bâton de colle
- Rouleau de ruban adhésif avec dévidoir
- Règle plate en plastique - 30 cm- incassable
- Rapporteur en plastique - 12 cm- incassable
- Équerre en plastique - 21 cm - 60°- incassable
- Taille crayon avec réservoir
- Compas à mine sans accessoires - avec une bague de protection
- Boîte de gouache - 5 tubes
- Pinceaux de tailles différentes - lot de 3
- Ciseaux -minimum 13 cm
- Trousse
- Calculatrice pour collégiens (6ème à 3ème)
- Clé USB - 16 ou 32 Giga
- Sac à dos ou « cartable » pouvant durer 2 ans

Fédération Nationale Familles de France

28, Place Saint Georges

75009 Paris

contact@familles-de-france.org

www.familles-de-france.org

